

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2938

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Pierre Bénite - Irigny

objet : Secteur d'Yvours - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Lévêque

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2938**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Pierre Bénite - Irigny

objet : **Secteur d'Yvours - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le secteur d'Yvours, d'une superficie de 22,7 hectares, situé sur les Communes d'Irigny et de Pierre Bénite est propriété de la Communauté urbaine de Lyon depuis 1986 en vue de son développement économique. Pour ce faire, les objectifs de l'opération d'aménagement sont de créer les conditions de desserte nécessaire pour, d'une part, assurer son développement économique et, d'autre part, réaliser une halte ferroviaire dans le cadre du renforcement du cadencement de la ligne TER Lyon-Givors.

Par délibérations n° 2010-1630 du 28 juin 2010 et n° 2011-2266 du 23 mai 2011, le Conseil a approuvé successivement l'engagement de l'opération d'aménagement et de maîtrise d'œuvre de conception-réalisation pour la création des infrastructures de desserte du site d'Yvours ainsi que le programme de l'opération d'aménagement pour un coût global des travaux estimé à 4 097 000 € HT.

Par décision n° B-2012-3031 du 5 mars 2012, le Bureau a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement JNC Sud/AREP/Sitétudes/Niagara, pour un montant de 460 666,35 € TTC.

Sur la base des objectifs principaux du projet ci-dessus définis, il est proposé au Conseil de délibérer sur l'ouverture et les modalités de concertation dans le but d'optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

La concertation se déroulera de début juin à fin juillet 2012.

Un dossier sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture ainsi qu'un registre destiné à recueillir les commentaires du public :

- en mairie d'Irigny,
- en mairie de Pierre Bénite,
- à la Communauté urbaine - 20, rue du lac à Lyon 3°.

Le dossier comprendra :

- la présente délibération approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- un plan du périmètre étudié,
- une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Un avis administratif, annonçant le début et la fin de la concertation, sera affiché en mairies d'Irigny et de Pierre Bénite ainsi qu'à l'Hôtel de la Communauté urbaine et publié dans un journal local. A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de communauté ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Une erreur de report de périmètre entache le plan annexé au projet de délibération.

En effet, a été intégrée par erreur, dans le périmètre de concertation, l'emprise de la parcelle cadastrée n° AD 176, située au 17, rue d'Yvours à Irigny.

Le plan modifié, ci-après annexé, exclut du périmètre de concertation l'emprise de cette parcelle ;

DELIBERE

Approuve :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - le périmètre de la concertation tel que défini au plan ci-après annexé,
- c) - les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement du secteur d'Yvours à Irigny,
- d) - l'ouverture et les modalités de la concertation préalable, en application de l'article L 300-2c du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.